

L'ajournement

Étant donné l'insistance avec laquelle le gouvernement a exhorté les Canadiens ordinaires à se serrer la ceinture, étant donné les sermons dont on leur a rebattu les oreilles et dans lesquels on leur disait qu'ils n'avaient guère les moyens de mener le train de vie auquel ils étaient habitués et qu'ils ne doivent plus espérer obtenir les augmentations de traitement qu'on leur accordait dans le passé, et étant donné enfin que le gouvernement a usé de tous ses pouvoirs de persuasion, moraux ou autres, pour amener l'homme de la rue à réclamer moins, il me semble qu'il ne serait que juste et équitable que le gouvernement exhorte les cadres supérieurs des entreprises canadiennes à accepter les mêmes restrictions. Mais au lieu de cela, on permet à ces gens de se déchaîner pour ainsi dire et à exiger le maximum qu'on peut leur offrir. Or il arrive souvent que la société n'ait justement pas les moyens de leur offrir ce maximum. C'est ce qui s'est produit à la Dome Petroleum.

Ces membres du conseil d'administration réclament le maximum en dépit du fait que leurs compagnies respectives n'ont pas réalisé de bénéfices et que les augmentations de traitement leur sont accordées au détriment du Canadien ordinaire. Eh bien, je tiens à dire au gouvernement que cela ne me va pas du tout. Si le gouvernement est vraiment d'avis que nous devrions tâcher de nous débrouiller avec moins d'argent que par le passé, alors il devrait l'exiger de tous les Canadiens indifféremment, et non pas seulement des citoyens ordinaires qui essaient tant bien que mal de mener une vie décente avec leur traitement.

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, les données dont nous disposons indiquent qu'au cours des dernières années, l'augmentation du revenu moyen de la plupart des Canadiens a dépassé l'augmentation des prix. Bien qu'il existe un certain nombre de mesures globales des salaires et traitements moyens et des revenus moyens, les variations de ces mesures tendent à être semblables à long terme quoique les taux de variation puissent paraître différents dans un intervalle de temps relativement court. On peut en dire autant des prix. Par conséquent, les salaires et traitements moyens ainsi que les revenus moyens ont augmenté en 1983 à un rythme moindre que les années précédentes, par suite tant de la récession que de la baisse de l'inflation.

Quoi qu'il en soit, dans les quatre premières années de la présente décennie, le revenu personnel moyen et le revenu personnel moyen disponible, qui constituent les mesures les plus globales du revenu, ont augmenté à un rythme supérieur à celui des prix, tandis que les salaires, traitements et revenus complémentaires moyens ont augmenté légèrement moins, à peu près au même rythme que les prix. Pendant les quatre ans allant de 1980 à 1983, les taux composés moyens d'augmentation ont été les suivants: l'indice des prix à la consommation a augmenté d'environ 9.8 p. 100; l'indice de déflation de la dépense nationale brute de 9.4 p. 100; l'indice de déflation du Produit national brut de 9.7 p. 100; les salaires, traitements et revenu complémentaire par personne occupée ont augmenté de

9.5 p. 100; le revenu personnel par personne occupée a augmenté de 10.8 p. 100 et le revenu personnel disponible par personne occupée de 10.3 p. 100.

● (1825)

Les taux d'augmentation mentionnés de la rémunération des cadres supérieurs sont effectivement élevés. Si de telles augmentations sont généralisées, elles sont bien sûr très préoccupantes. Cependant, les chiffres cités devraient être considérés dans leur contexte. Ils sont tirés d'une récente enquête du *Financial Times* du Canada qui ne portait que sur 29 grandes entreprises. De plus, le rapport a omis de signaler que dans six sociétés, il y a eu plutôt des baisses que des augmentations et que, dans cinq autres, les augmentations étaient de l'ordre de 6 p. 100 ou moins. Par conséquent, les augmentations moyennes de 12.5 p. 100 qui ont été citées ne concernaient en fait qu'un très petit nombre d'entreprises. Nous ne pouvons certainement pas conclure hâtivement que les salaires des cadres supérieurs canadiens ont augmenté l'année dernière de 12.5 p. 100. Il faudrait beaucoup plus de données.

Bien sûr, il reste que de fortes augmentations de salaire, qu'elles profitent à des cadres supérieurs ou à des ouvriers, contribuent à la hausse des prix et à l'inflation, et compromettent par conséquent la relance économique en cours et les possibilités de croissance et de développement à long terme de l'économie canadienne. D'une manière générale, des augmentations de salaire qui dépassent l'accroissement de la productivité s'accompagnent obligatoirement d'une hausse des prix. Il se peut que les conditions du marché obligent parfois à accorder des augmentations salariales supérieures à la moyenne pour attirer ou conserver des cadres supérieurs de premier ordre ou des travailleurs extrêmement qualifiés. Dans ce cas, il est tout aussi important que s'exercent des forces comparables dans le marché pour limiter les augmentations de prix.

Bref, il est essentiel que tous les principaux agents économiques, notamment le patronat et les syndicats, continuent à agir de manière responsable pour que la relance actuelle se poursuive et que l'économie canadienne connaisse une croissance à long terme. Cela permettra de créer des emplois et d'augmenter notre niveau de vie. Toutefois, ces avantages n'apparaîtront pas si les augmentations de salaire versées aux cadres supérieurs ou aux ouvriers sont inflationnistes. Il existe en particulier le risque que les travailleurs qui négocient de nouvelles conventions collectives réclament de fortes augmentations en se servant comme exemple de certaines hausses substantielles du traitement de cadres supérieurs. C'est pourquoi il faut continuer à agir d'une manière responsable.

[Français]

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 27.)